



# Agriculture(s) périurbaine(s)

## Quelles perspectives dans le pays de Rennes ?

**D**epuis plus de 30 ans, le mode de développement multipolaire de l'agglomération rennaise a notamment visé la préservation des espaces naturels et agricoles (ceinture verte des schémas directeurs successifs). Le paysage de bocage du pays de Rennes, même s'il a évolué, est aujourd'hui reconnu comme identitaire et plébiscité par tous. Il a été façonné par les exploitations agricoles utilisant l'alimentation à l'herbe (exploitation laitière, élevage bovin/viande...). Parallèlement, le pays de Rennes bénéficie d'une croissance démographique importante qui s'accompagne de besoins en logements, activités, équipements... générant une consommation de l'espace agricole qu'il convient de maîtriser et d'anticiper. Comment l'ensemble des acteurs peuvent-ils agir pour que l'activité économique agricole et le paysage qui en résulte ne soient pas remis en cause à moyen ou long terme ?

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) actuellement en cours d'élaboration à l'échelle du pays de Rennes planifie et organise le développement du territoire pour les 15 ans à venir. L'un de ses objectifs est de garantir les conditions fondamentales au maintien durable de l'agriculture et de contenir la consommation de l'espace pour préserver les terres agricoles.

Dans ce contexte, le Codespar a été sollicité par le syndicat mixte du SCoT afin d'exprimer une vision partagée de l'avenir de l'agriculture. Un groupe de travail ad hoc « Avenir de l'agriculture dans le pays de Rennes » a ainsi réuni entre septembre et novembre 2006 des représentants du monde agricole, des entreprises agro-alimentaires, des associations de consommateurs et de protection de l'environnement et des syndicats de salariés. Il s'agissait d'échanger sur les problématiques et attentes de chacun et d'identifier des leviers de développement et d'action pour imaginer l'agriculture de demain dans le pays de Rennes. Cette contribution synthétise les principales préconisations identifiées collectivement au sein de ce groupe de travail.



Photos : Audiar

## Avant-propos

*Cette contribution commune résulte de la rencontre des différentes préoccupations des participants du groupe. Par définition, cette expression ne peut donc pas refléter l'exhaustivité des points de vue de chaque participant. Les actions territoriales ainsi préconisées collectivement doivent contribuer au maintien d'une agriculture pérenne au sein du pays de Rennes.*

## Sommaire

Principaux enjeux ayant guidé la réflexion	p. 2
Organisation du groupe	p. 3
Objectifs et préconisations proposés	p. 3
Suites à donner...	p. 11
Méthodologie	p. 12

## Principaux enjeux ayant guidé la réflexion

### Quelques chiffres clés

- La surface agricole diminue régulièrement sur le pays de Rennes. Elle représentait 60 % de la surface totale en 2000.
- En 2004 sur le pays de Rennes, le secteur agricole comptabilise 3 028 salariés et non salariés<sup>1</sup> soit 1,4 % de la population active occupée.
- Un emploi agricole crée en moyenne 2 à 2,5 emplois induits : par exemple, le secteur agroalimentaire du pays de Rennes comptabilise près de 4 400 emplois salariés au 1 janvier 2005<sup>1</sup>.
- La production agricole du pays de Rennes est dominée par l'élevage et plus particulièrement par la production laitière (plus de 960 exploitations laitières sur un total de 1 382 exploitations en 2006).

**A noter les nombreuses initiatives visant un rapprochement des agriculteurs et des habitants non agriculteurs sur le pays de Rennes (exemples non exhaustifs)**

**1. La Ferme en ville à Rennes :** une ferme géante en centre ville, des randonnées, expositions, jeux... à noter la très grande satisfaction du public après enquête.

**2. Les terriales (canton de Châteaugiron) :** soirée-débat, marché des produits du terroir...

**3. Projet culturel de la Mairie de Betton :** théâtre à la ferme, visites d'exploitations, stage graffiti dans une ferme...

**4. Le comice agricole de Pacé :** présentation des bio-énergies, mini-ferme pour les enfants...

### Les atouts de la situation périurbaine

- Avec plus de 500 000 habitants, l'aire urbaine de Rennes représente le bassin de consommation le plus important de Bretagne (potentialités de développement du couple « production locale et consommation de proximité »).
- Les agriculteurs bénéficient des services de la ville, de ses équipements, de son offre culturelle et de loisirs...
- La proximité de la ville permet aux agriculteurs d'échanger et de communiquer auprès des urbains sur leur métier.
- Les agriculteurs disposent d'un potentiel de développement de services nouveaux auprès des urbains.

### Les contraintes de la situation périurbaine

- Les citoyens connaissent mal les contraintes liées aux activités agricoles et de ce fait les acceptent parfois difficilement.
- L'espace périurbain a de multiples fonctions (utilisations résidentielles et de loisirs qui peuvent télescoper l'utilisation professionnelle de ces espaces) générant parfois des conflits d'acteurs.
- Concurrence foncière croissante (y compris entre agriculteurs).
- Gestion complexe des déplacements agricoles (axes routiers très fréquentés, aménagements de voiries ou de centres bourgs inadaptés aux passages des engins agricoles...).
- La pression sur l'agriculture est diverse (accès au foncier, gestion des déplacements professionnels...) et plus ou moins prononcée selon le degré du caractère périurbain dans lequel elle s'inscrit (distance à la ville par exemple).

### Principes communs repérés pour garantir l'avenir de l'agriculture au sein du pays de Rennes

- Poursuivre la réflexion sur l'avenir de l'agriculture avec l'ensemble des acteurs du territoire et prendre collectivement conscience (collectivités, grand public, agriculteurs, aménageurs...) de ce qui fait la spécificité du paysage du pays de Rennes.
- Garantir aux agriculteurs dans la mesure du possible une visibilité à moyen et long termes sur le foncier et les bâtiments agricoles, condition

---

<sup>1</sup> Source : Audiar

indispensable permettant de développer des projets professionnels pérennes.

- Encourager le développement d'une stratégie d'approvisionnement alimentaire de proximité (condition de la pérennisation de l'activité des maraîchers et fruitiers locaux).
- Maintenir la diversité des agricultures (et des agriculteurs), source de richesse et de force économique pour le territoire (nature des productions, tailles des exploitations, différents circuits de vente...).

## L'organisation du groupe

Le groupe a conduit ses travaux de la façon suivante : étant donné le peu de temps à disposition pour mener la réflexion, 4 objectifs ont été proposés en séance par l'animateur-expert. Ces objectifs étaient présentés sous la forme interrogative « et si nous nous donnions comme objectif... » (et reformulés après débat). Il s'agissait d'alimenter chacun de ces objectifs en imaginant quels pouvaient être les actions et outils à proposer pour les atteindre. Cette méthode a permis d'ouvrir le débat et a offert une armature de réflexion reprise dans cette note de synthèse.

Thématique des objectifs, en résumé :

**Objectif 1 :** Les exploitations et les conditions de leur bon fonctionnement...

**Objectif 2 :** La biodiversité, l'environnement, le paysage...

**Objectif 3 :** Les relations (r)urbains-agriculteurs...

**Objectif 4 :** Les Champs urbains<sup>2</sup> du SCoT...

**« Des collectivités s'impliquent dans le devenir de l'agriculture... »**

*La charte de l'agriculture de la communauté d'agglomération du Pays de Lorient s'engage sur 3 objectifs :*

**1.** Mettre en œuvre une politique agricole pour le maintien de l'activité économique, dynamique et diversifiée.

**2.** Favoriser toutes les actions concourant à la protection de l'environnement et des paysages.

**3.** Développer la communication et soutenir toutes les initiatives permettant d'accroître le dialogue entre les agriculteurs, les élus et les habitants.

## Objectifs et préconisations proposés par le groupe

**Objectif 1** Le premier objectif est de soutenir le maintien des productions recourant à une alimentation à l'herbe (lait et viande bovine)...

Pour atteindre cet objectif, les actions sur lesquelles un accord est partagé sont les suivantes :

**→ → Etre restrictif pour le changement de destination des bâtiments dans les documents d'urbanisme.**

### Finalité

Préserver le fonctionnement des sièges d'exploitation et leur potentiel d'évolution.

Prairie pays de Rennes



Photo : Pays de Rennes

<sup>2</sup> Nouvelle appellation retenue, nommés « SILVAE » (sites intercommunaux de loisirs verts, agricoles et environnementaux) pendant la réflexion du groupe de travail

### Mise en œuvre

Préalable à cette action : réaliser un recensement du patrimoine d'intérêt local afin de prévenir tout changement de destination des sièges d'exploitation viables.

### → → Mettre en place un prêt à l'habitat de type prêt à taux zéro pour les jeunes agriculteurs qui s'installent, en particulier en cas de partage familial concernant la maison d'habitation proche de l'élevage.

#### Finalité

Permettre l'installation d'agriculteurs en leur facilitant l'accès à une habitation à proximité de leur exploitation, condition sine qua non d'un bon fonctionnement de l'activité agricole.

#### Préconisations

- Mettre en place (en premier lieu) ce prêt à l'habitat en lien avec les productions recourant à une alimentation à l'herbe. La proposition a été élargie au cours des réflexions aux autres productions (maraîchers, serristes, producteurs d'élevage labellisé...)
- Ne pas limiter les prêts aux installations aidées par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine<sup>3</sup>, élargir aux installations non aidées par le Conseil Général ayant des critères de projet, de viabilité...

#### Mise en œuvre

- Selon les besoins identifiés, cette action peut concerner des maisons d'habitation préexistantes ou à créer.
- Cette action ne doit pas démultiplier de façon déraisonnable la création de nouvelles constructions qui pourrait contribuer au mitage de l'espace agricole (réutiliser les bâtiments d'exploitation préexistants dans la mesure du possible).
- Modalités de mise en œuvre à définir par EPCI<sup>4</sup>.
- Être vigilant sur le caractère pérenne de l'activité (projet professionnel bien établi) et sa compatibilité avec les principes de développement durable inhérents au SCoT.

### → → Mettre en place des échanges de terres « en exploitation » pour regrouper le parcellaire autour des bâtiments d'élevage.

#### Finalité

Eviter l'éclatement des terres de l'exploitation générant davantage de déplacements pour l'agriculteur et son bétail, risquant à terme de fragiliser le fonctionnement de l'exploitation.

#### Préconisation

Imaginer des procédures légères permettant des échanges de terres agricoles à l'amiable pour exploiter le parcellaire sans changement de propriété (besoin d'animation, de rapprochement d'acteurs, d'accompagnement des agriculteurs, de recensement des terres...). Il s'agit

#### Deux exemples d'échanges de terres en Ille-et-Vilaine (expériences en cours)

A Bain de Bretagne avec la Chambre d'Agriculture et à Langon avec l'ADASEA : mise en place d'une animation pour que les agriculteurs échangent leurs terres selon les besoins identifiés.

<sup>3</sup> Aides financières spécifiques attribuées pour l'installation de jeunes agriculteurs.

<sup>4</sup> EPCI : établissement public de coopération intercommunale.

de privilégier l'échange de terres « en exploitation » en particulier en cas de location. (L'aménagement foncier, procédure plus complexe à mettre en place, gardant un caractère plus exceptionnel).

#### Mise en œuvre

- Etre vigilant sur l'organisation du regroupement de pâtures qui ne doit pas remettre en cause l'existence et la qualité des haies (recensement spécifique préalable ou recensement systématique dans le cadre des PLU préconisé par le groupe de travail (voir objectif 2).
- Proposition à coordonner avec les actions du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

### → → Faciliter et concilier les déplacements des engins agricoles, des agriculteurs et de leurs bétails, des randonneurs...

#### Finalité

Faciliter les déplacements nécessaires à l'activité agricole et, dans la mesure du possible, la mixité des voies et chemins permettant à la fois les déplacements agricoles et les déplacements des promeneurs, des randonneurs...

#### Préconisations

- Prendre en compte systématiquement les déplacements agricoles dans des plans communaux de déplacements intégrés au PLU (circulation des engins agricoles, semi-remorques, aménagement des centres-bourgs).
- Etablir et diffuser un guide de recommandations pour la circulation des engins agricoles afin de prendre en compte les déplacements agricoles dans les aménagements de voirie. Se rapprocher de la DDE et du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine afin de voir ce qui est déjà réalisé dans le cadre des routes nationales et départementales.
- Développer les chemins de randonnées mixtes dans leur fonction (passage des engins agricoles et passage des piétons et vélos avec règles de bonnes conduites et respect mutuel). Ces chemins doivent être stabilisés et interdits aux véhicules motorisés sauf aux engins agricoles.

#### Mise en œuvre

Modalités de mise en œuvre à définir par EPCI (pour l'instant, seul le Plan de déplacements urbains de Rennes Métropole préconise la réalisation de plans communaux de déplacements).

#### Exposition « Betton portraits nature »



Photo : © Michel OGIER

#### Projets de voies vertes : deux exemples dans le Pays de Rennes

*Projet de voie verte dans une ZAC à Ercé-Près-Liffré : des chemins creux pour les piétons, les cyclistes et à vocation agricole seront créés afin d'éviter que les engins agricoles ne transitent par le centre bourg.*

*Projet de « rocade verte » dans une ZAC à Gahard : projet similaire valorisant des chemins creux préexistants et créant des chemins afin de combler les portions manquantes (maillage des parcours).*

## Objectif 2

Le deuxième objectif est de préserver pour des durées longues (au moins jusqu'à 2020) une agriculture respectueuse de la biodiversité (continuités écologiques) et/ou maintenant le paysage bocager (zones paysagères)...

Pour atteindre cet objectif, les actions sur lesquelles un accord est partagé sont les suivantes :

### → → Mentionner dans le SCoT l'obligation pour les PLU de recenser les haies, de classer les haies remarquables (« espaces boisés classés » (EBC) ou au titre du

**paysage (L. 123-1, 7)) et d'établir des propositions de complément de maillage pour les haies les plus remarquables.**

**Finalité**

Assurer la pérennité du système « haies/talus/fossés », élément structurant contribuant au fonctionnement des espaces agricoles et à la qualité des paysages.

**Maillage bocager à Gahard**

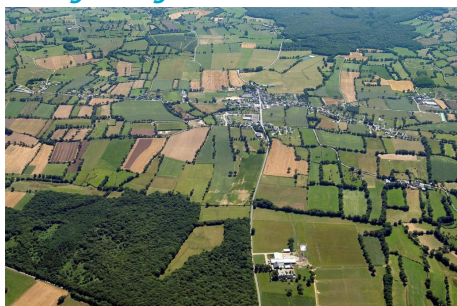


Photo : © Marc Rapilliard / Pays de Rennes (août 2005)

**Préconisations**

- Inciter les communes à mettre en place des « schémas bocagers communaux » en se basant sur la cartographie diagnostic des milieux naturels réalisée par l'Audiar (en format SIG).
- Faire appel à l'expertise locale pour identifier l'intérêt paysager et écologique des haies, et analyser leur localisation au regard de la fonctionnalité des exploitations.
- Mettre en place une commission locale composée de représentants agricoles et de représentants de la société, commission qui pourrait se déplacer sur le terrain si nécessaire.
- Aider les agriculteurs à mettre en œuvre des « plans de gestion du bocage » à l'échelle de l'exploitation ou à l'échelle de plusieurs exploitations (maillage des haies, continuités, cohérence d'ensemble). Cette préconisation est comparable à une disposition équivalente pour le recensement des zones humides, qui figure déjà dans le SAGE Vilaine.

**→ → Mettre en place dans la mesure du possible des contrats agri-environnement pour les espaces qui en relèvent (zones humides...).**

- Utiliser cet outil de façon plus importante, dans la limite des possibilités offertes par l'Union Européenne, et en prenant en compte l'entité fonctionnelle dans son ensemble, exemple : à l'échelle d'un cours d'eau, d'un bassin versant...
- Solliciter rapidement un contact entre collectivités locales et les Services de l'Etat en Région (calendrier resserré).

**Jachère fleurie Pays de Rennes**



Photo : Pays de Rennes

**→ → Développer la mise en place de jachères fleuries.**

**Finalité**

Créer un impact visuel symbolique et ponctuel pour les usagers de l'espace agricole (promeneurs entre autre) ou à proximité des grandes voiries.

**Préconisations**

- Proposer la mise en place de jachères fleuries (en extension de la notion de jachère « Faune sauvage ») si possible dès le printemps prochain sur le pays de Rennes. Il s'agit d'une intervention de petite ampleur mais qui peut être symbolique et rapidement mise en place.
- La cible première pourrait être des parcelles le long de chemins de randonnées, de parcours piétons/vélos..., en choisissant des espèces végétales en lien avec la faune sauvage présente localement.

#### Mise en oeuvre

- Imaginer une contractualisation des EPCI avec les agriculteurs volontaires visant à compenser les surcoûts pour ces actions en faveur de la biodiversité et des paysages.
- Prévoir une sensibilisation du public (panneaux d'information sur site).

→ → **Protéger des espaces paysagers remarquables, par des dispositions réglementaires adaptées selon le cas à une exploitation agricole et/ou à une zone forestière ou naturelle.**

→ → **Identifier les potentialités de développement d'une filière bois-énergie locale.**

#### Finalité

Favoriser l'entretien du bocage en lui donnant une valeur économique.

#### Préconisations

- Faire un inventaire exhaustif du bocage pour avoir une idée précise du potentiel de production sur le pays de Rennes, en intégrant les zones forestières recensées en zones naturelles.
- Les débouchés sont nombreux : pour le chauffage des exploitations agricoles, la vente de bûches pour les particuliers, la chaufferie-bois de logements collectifs et d'équipements publics...

#### Mise en oeuvre

- Attention à l'adéquation entre les ressources disponibles sur le long terme et la demande qui peut augmenter : la ressource locale suffira-t-elle ? Quelle pérennité de l'approvisionnement ?
- Coordination avec l'étude d'opportunité en cours pour la création d'éco-activités en lien avec l'économie sociale et solidaire pilotée par Rennes Métropole.

*Le bois-énergie : exemple de trois projets parmi d'autres dans le pays de Rennes*

*Projets en cours à Vezin-Le-Coquet (ZAC des Champs Bleus) et à Vignoc (ZAC du Vallon des Fraîches) : une partie des logements collectifs ainsi que les équipements publics seront alimentés par une chaufferie-bois.*

*Construction de la piscine intercommunale à Chartres de Bretagne : chauffage de la piscine et de l'eau chaude sanitaire par une chaudière bois.*

## Objectif 3

**Le troisième objectif est de développer les relations de proximité de toute nature entre (r)urbains et agriculteurs : accueil, promenade, loisirs, production locale destinée à la vente directe sur des marchés de proximité (maraîchers, fruitiers...)...**

Pour atteindre cet objectif, les actions sur lesquelles un accord est partagé sont les suivantes :

→ → **Mettre en place une politique d'accompagnement des agriculteurs afin de faciliter la diversification d'activités et la multifonctionnalité de l'agriculture.**

### Valorisation économique des déchets verts : expérimentation de co-compostage à la Chapelle des Fougeretz

Co-compostage de déchets verts avec du lisier de porc, réalisé en plein champ, sans impact sur les sols. L'expérimentation est concluante car elle permet d'obtenir un fertilisant stable, intéressant pour les agriculteurs et qui répond également aux normes de commercialisation (jardinerie...). Un agriculteur poursuit actuellement l'expérience sur la commune.

### Agriculteurs au marché des Lices



Photo : © Bernard JEZEQUEL

#### Finalité

La diversification des activités permet de dégager de la valeur ajoutée complémentaire sur une exploitation et développe les contacts vers l'extérieur (consommateurs, (r)urbains, actions pédagogiques...).

#### Préconisations

- Initier une politique facilitant la mise en œuvre des activités de diversification et favorisant les convergences d'intérêts entre agriculteurs et collectivités (ex : projet d'un agriculteur souhaitant implanter des éoliennes dans un couloir de vent identifié par la collectivité), les besoins repérés ne relevant pas en priorité d'une aide financière.
- Développer des collaborations entre collectivités et agriculteurs permettant de répondre à des besoins de la collectivité (besoin énergétique par exemple, élimination de déchets verts par co-compostage...).

### → → Soutenir les exploitants se lançant dans la vente directe, surtout si elle anime des marchés de proximité.

#### Finalité

La vente directe est à la croisée d'intérêts multiples : valoriser les productions locales, conforter le commerce de proximité et répondre à une demande croissante de la part des consommateurs.

#### Préconisations

- Favoriser le rapprochement des producteurs et des consommateurs en démultipliant les lieux de rencontre des producteurs vers les consommateurs (en complément des structures qui permettent aux consommateurs d'aller vers les producteurs). Cette préconisation s'inscrit pleinement dans les orientations du SCoT visant à limiter les déplacements et à développer des lieux de centralité.
- Réserver sur les marchés des espaces pour la vente directe des agriculteurs (y compris produits issus de l'agriculture biologique) et développer des espaces dédiés aux produits locaux dans les commerces de proximité (y compris Grandes et Moyennes Surfaces si possible).

### → → Faciliter dans la mesure du possible l'accès au foncier en milieu périurbain.

#### Préconisation

Permettre l'installation de nouveaux projets agricoles diversifiés à proximité de la ville<sup>5</sup> notamment en leur facilitant un accès au foncier. En effet, des projets ayant besoin de petites surfaces peinent à se mettre en place (y compris ceux répondant à certaines attentes des consommateurs, des usagers et des collectivités).

#### Mise en œuvre

- Identifier les réserves foncières des collectivités où une présence agricole peut s'inscrire dans la durée (moyen et long termes) et repérer les terres qui vont faire l'objet d'évolution.
- Selon le modèle de la convention entre la SAFER et Rennes Métropole relative à la veille du marché foncier agricole et à la constitution de réserves foncières : envisager le même type de partenariat avec les autres EPCI du

<sup>5</sup> Ville centre et communes de la ville-archipel



pays de Rennes afin de rendre lisible le recensement pour l'ensemble des acteurs y compris les collectivités locales.

- Recycler d'anciens bâtiments agricoles quand cela est possible (réaliser des adaptations pour des changements de type d'activité agricole).

## → → Développer sous des formes multiples l'identité locale des produits agricoles.

### Finalité

Valoriser les productions locales de qualité en développant une image spécifique facilement reconnaissable pour les consommateurs.

### Préconisation

Favoriser les appellations locales en prenant en compte deux exigences incontournables : l'indication de la provenance du produit et la mise en place d'une démarche qualité contrôlée par un organisme indépendant (cahier des charges précis).

### S'inspirer des expériences locales pré-existantes

*Les œufs « Cocos » du Val d'Ille, la Coucou de Rennes, le « Poulet de Janzé », le « Bœuf du Pays de Vilaine »...*

## → → Favoriser l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux.

### Finalité

Impliquer les collectivités locales dans la consommation et la valorisation des productions locales (notamment issues de l'agriculture biologique).

### Préconisation

Mettre en relation la restauration collective publique et la production locale afin que la collectivité s'approvisionne davantage auprès des producteurs locaux. Cibles dans un premier temps : cantines gérées directement par les municipalités.

### La cantine de l'école de Langouët : un approvisionnement local structuré

*Objectifs multiples : réintroduire les produits frais en revenant à une cuisine plus familiale, sensibiliser les enfants à l'agriculture biologique et favoriser les liens avec les agriculteurs biologiques locaux. Pour illustrer ce dernier point, le pain provient de la commune et les producteurs bio d'Ille-et-Vilaine fournissent 50 % des produits globaux utilisés dans la restauration de l'école (groupement de producteurs « Manger bio 35 »). Lorsque la production locale n'est plus disponible, c'est la centrale d'achats BIOCOOP qui prend le relais.*

### Mise en oeuvre

Coordination avec les préconisations qui seront issues du diagnostic (en cours) de la Charte d'urbanisme commercial : réflexion avec la distribution sur la provenance des achats alimentaires et sur les transports de marchandises.

## → → Réaliser un guide d'accueil des nouveaux arrivants en zone rurale périurbaine.

### Finalité

Sensibiliser les différents usagers de l'espace rural (agriculteurs, autres habitants, randonneurs...) afin de faciliter le vivre ensemble et mieux comprendre les besoins et les devoirs des uns et des autres.

### Préconisation

Réaliser et diffuser un document dans l'esprit du guide de Questembert « Si l'espace rural m'était conté... » issu d'une réflexion commune d'acteurs du monde rural sous l'animation d'une association d'agriculteurs.

### Guide de Questembert



## → → Développer les relations écoles/agriculture.

Sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge afin d'améliorer la connaissance de l'espace agricole et du métier d'agriculteur.

→ → **Communiquer régulièrement sur les expériences agricoles les plus enrichissantes.**

- Recenser et capitaliser les expériences innovantes et concluantes réalisées localement.
- Communiquer sur les enseignements de ces actions afin d'essaimer les bonnes pratiques à l'échelle du pays de Rennes.

## Objectif 4

**Le quatrième objectif est d'inscrire dans la durée la poursuite de l'activité agricole en préservant des « Champs urbains<sup>6</sup>» dans le SCoT, zones agro-naturelles et de loisirs verts.**

Site de la Moinerie à Cesson-Sévigné

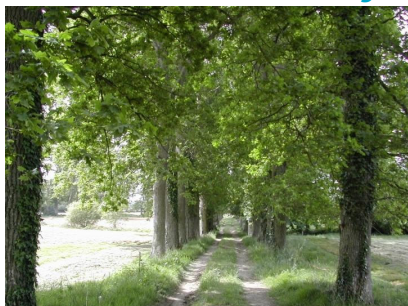


Photo : Rennes Métropole

**Exemple d'acquisition de terres agricoles par Rennes Métropole (hors PAEN)**

Site de la Moinerie (Cesson-Sévigné/Betton) et site de Villegast à Vern-sur-Seiche avec un double objectif de protection de l'espace agricole et d'ouverture au public.

Pour atteindre cet objectif, la discussion du groupe de travail a essentiellement porté sur les PAEN<sup>7</sup>, nouvel outil national de préservation de l'agriculture périurbaine.

### Description et objectifs des Champs urbains

Les champs urbains proposés dans le cadre du SCoT du Pays de Rennes sont des espaces intercommunaux majoritairement agricoles repérés pour la qualité de leur paysage (schéma des vallées, forêts...) et de leur environnement naturel. Ils sont ou peuvent également être le support d'une fréquentation de loisirs compatibles avec l'activité agricole (cheminements, activités équestres...). Le SCoT souhaite éviter l'artificialisation de ces ensembles agricoles ou naturels de qualité, proches des centres urbains, tout en y développant des usages de loisirs verts qui permettent la découverte de la campagne et sa défense par une population qui s'identifie au territoire agricole.

Face à une pression urbaine plus importante qu'ailleurs, l'enjeu du maintien de l'agriculture y apparaît donc prioritaire. Ces espaces bénéficient aussi d'une situation privilégiée pour développer des activités agricoles diversifiées renforçant les liens avec les populations citadines.

### Finalité des sites Champs urbains (en résumé)

Protéger l'agriculture à long terme en la soustrayant à des menaces repérées et ouvrir ces espaces au public (avec respect des espaces naturels et de l'activité agricole).

### Finalité de l'outil national PAEN

Soustraire de manière pérenne des espaces périurbains, agricoles et naturels aux pressions d'urbanisation réelles ou potentielles.

→ → **Les périmètres PAEN pourraient être utilisés sur les Champs urbains et éventuellement, en complément d'autres outils, pour la trame verte et bleue du SCoT (ponctuellement si une menace sur la pérennité des espaces est clairement identifiée).**

<sup>6</sup> Nommés « SILVAE » pendant les réflexions du groupe de travail.

<sup>7</sup> Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains.

### Mise en œuvre des PAEN

- Le Conseil général sera le maître d'ouvrage de ce dispositif, en partenariat avec les collectivités locales (EPCI), la SAFER et après avis de la Chambre d'Agriculture. Un périmètre est délimité en zone non urbanisable, sur lequel un projet est défini en concertation avec les acteurs agricoles locaux. Ce périmètre s'accompagne d'un programme d'actions qui précise les aménagements et les orientations de gestion pour favoriser l'exploitation agricole, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages<sup>8</sup>. Une réduction dudit périmètre ne pourra se faire que par décret.
- Si des mutations à l'intérieur de ce périmètre apparaissent avec un risque de contradiction avec le programme d'actions, un droit de préemption peut être exercé par la SAFER au bénéfice du Conseil général, ou des EPCI par délégation. Les biens acquis doivent être utilisés pour réaliser les objectifs du programme d'actions et ne peuvent être inclus en zone urbaine ou à urbaniser au PLU. Les droits du fermier en place sont alors entièrement préservés. Ces biens peuvent ensuite être, après appel de candidature, loués ou mis à disposition par l'intermédiaire de la SAFER à condition d'utiliser ces terrains aux fins prescrites dans le cahier des charges comportant l'engagement du maintien de l'usage agricole ou forestier ou de la qualité environnementale.

### Les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)

*Textes de référence : Loi relative au développement des territoires ruraux n° 2005-157 du 23 février 2005 (article 73) et Décret n°2006-821 du 7 juillet 2006*

### Suites à donner aux travaux du groupe

Le groupe de travail a répondu à court terme à la saisine des élus dans le cadre de l'élaboration du SCoT du Pays de Rennes. Suite aux échanges et débats initiés en séance, les participants souhaiteraient poursuivre la réflexion sur le devenir de l'agriculture dans le pays de Rennes, dans des conditions qui restent à préciser. Le groupe de travail pourrait par exemple se réunir ponctuellement afin de suivre la mise en oeuvre territoriale des préconisations qu'il a formulées. Ce pourrait également être l'occasion d'organiser un échange autour de témoignages d'acteurs locaux ayant mis en place des actions visant le développement d'une agriculture pérenne sur le pays de Rennes.

---

<sup>8</sup> et la gestion forestière le cas échéant.

## Méthodologie

### Organisation des travaux entre septembre et novembre 2006 :

**1<sup>ère</sup> réunion** : Présentation des orientations générales du SCoT par le Syndicat mixte et présentation des chiffres clés de l'agriculture sur le pays de Rennes par la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine.

**2<sup>ème</sup> réunion** : Propositions pour travailler sur les 4 objectifs présentés dans cette note.

**3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> réunions** : Travail sur les outils permettant la mise en œuvre de ces 4 objectifs.

**5<sup>ème</sup> réunion** : Modification et validation de la proposition de note de synthèse des réflexions du groupe de travail.

L'ensemble des documents de travail (comptes rendus de réunions, documents remis en séance, contributions écrites des partenaires...) sont consultables au Codespar.

Contact :  
Gaëlle CHAPON  
02 99 01 85 13  
[g.chapon@audiar.org](mailto:g.chapon@audiar.org)

Note téléchargeable  
sur le site  
[www.paysderennes.fr](http://www.paysderennes.fr)

Validée par le Bureau du Codespar, cette contribution a été réalisée à partir des réflexions du groupe de travail « Avenir de l'agriculture dans le Pays de Rennes » (groupe en lien avec la commission « Veille et prospective »).

**Président** : M LE GALL (Maire de Vignoc, Vice-Président de la Communauté de communes du Val d'Ille)

**Animateur-expert** : M QUÉVREMONT (ingénieur général du GREF, membre du Conseil Général de l'agriculture, de l'alimentation et des espaces ruraux)

**Co-rapporteurs** : MM LE PRETRE (Chambre d'Agriculture) et MACÉ Michel (CFDT), membres du Codespar

### Participants :

M DELABROSSE (MCE), M DESNOS (TRAME), M BESSE et TACQUARD (CCI - ABEA), M FINOT (CORALIS), Mme FOREL (MCE - Collectif Colias), MM GABILLARD et MACÉ Dominique (InPACT), Mme MILAN et M TRUBERT (Chambre d'Agriculture).

Mmes de BOISMENU, BERNARD et M BOURIAU (Audiar), Mme FERRÉ (Chambre d'Agriculture), Mme ELIE et M VERDIER (Rennes Métropole), Mme THOMAS (Syndicat mixte du SCoT Pays de Rennes).

Avec la participation de l'Audiar.

### CODESPAR

39 rue Capitaine  
Maignan  
CS 46911  
35069 RENNES Cedex  
Tél. 02 99 01 86 57  
Fax 02 99 01 86 69